

Correspondances	<p>1-CN : Nomination de Tracy Robinson au poste de présidente-directrice générale</p> <p>2-Recyc-Québec : Maintien du cap vers un Québec sans gaspillage et mettre en priorité la réduction à la source</p>
Rés. #5716-02-22 Comptes à payer :	<p>Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de janvier 2022, au montant de 102 826.18\$ (ch# C2200035 à C2200072), au montant de 23 727.31\$ (ch# M0022001 à M0022018), ainsi que la liste de paie au montant de 16 683.43\$ (ch.# D2200001 à D2200027) et que la municipalité a les crédits disponibles pour ces dépenses. Adoptée.</p>
Rés. #5717-02-22 Situation financière :	<p>Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement d'accepter la situation financière de janvier 2022. Adoptée.</p>
Période de questions :	Aucune question
Rapport du Maire	<p>-Une rencontre avec Marie-Pier Lebel, agente de développement de la MRC d'Abitibi-Ouest a eu lieu pour parler des projets de la Municipalité et ainsi rester à l'affût de toute subvention possible.</p> <p>-Une rencontre avec M. Jean-François Bélanger de Trame concernant le projet de Jardins communautaire et les jeux d'eau nous a permis de discuter de l'ampleur du projet et des barèmes que nous voulons autant monétaire que matériel.</p> <p>MRC : -M. Jaclin Bégin est réélu comme préfet de la MRC -Mme Lina Lafrenière est élue préfète suppléante -M. Michaël Otis est nommé sur les comités d'aménagement du territoire, réorganisation de la loi 59, la SÉPAQ ainsi que la MADA.</p>
Rapport lots intra municipaux	<p>PRAU : Le transport est terminé.</p> <p>Lots épars : Il reste environ 2 semaines de bûchage environ</p>
Autres rapports	<p>Pompiers : Une rencontre avec les membres du comité, le maire et les officiers doit être planifiée.</p> <p>Embellissement : Les fleurs seront commandées en février.</p>
Rés. #5718-02-22 SPCA	<p>Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement de confier la gestion des chats et des chiens sur notre territoire à la SPCA d'Abitibi-Ouest. Adoptée</p>
Règlement dérogation mineure	Remis à la prochaine réunion
Entente de service Hibon	L'entente de service pour l'entretien préventif des surpresseurs aux étangs est refusée dans l'optique que nos employés ont été formés pour le faire.
Rés. #5719-02-22 Vente pour taxes	<p>CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal.</p> <p>EN CONSÉQUENCE, proposé par M. Patrick Landry et appuyé par M. Henri Lampron et unanimement résolu :</p> <p>QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC d'Abitibi-Ouest, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.</p>

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au Centre de services scolaire du Lac-Abitibi.

Adoptée

Rés. #5720-02-22
Fausse alerte
pompiers

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement de tolérer deux fausses alertes par adresse par année. À partir de la troisième fausse alerte, des frais seront facturés au propriétaire.

Adoptée

Rés. #5721-02-22
Pompe E-one

ATTENDU QUE nous avons des citoyens qui ont une pompe « E-One » pour pousser leurs eaux usées dans notre réseau d'égout;

ATTENDU QUE présentement, la seule compagnie connue qui les répare est située à Laval;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement de vérifier avec la Ville de Rouyn-Noranda qui ont, eux aussi, des citoyens avec ce type de pompe, s'il y a un endroit dans leur ville qui offre le service de réparation. Si la réponse est négative, nous procéderons à l'achat d'une pompe « E-One » qui sera entreposé au garage municipal pour les citoyens qui auront besoin de faire réparer leur pompe.

Adoptée

Rés. #5722-02-22
Avis de motion et
dépôt du projet de
règlement #02-22
« Code d'éthique et
de déontologie des
élu-es municipaux »

Avis de motion est donné est donnée par M. Julien Chalifoux qu'à une réunion subséquente le règlement #02-22 « Code d'éthique et de déontologie des élu-es municipaux » soit adopté. Le projet de règlement est déposé.

Rés. #5723-02-22
Achat pompe rue
Montreuil

Il est proposé par M. Mathieu Cloutier et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une pompe pour la station de pompage sur la rue Montreuil au montant de 8 572.03 plus les taxes applicables. Ce prix est selon la soumission de Xylem.

Adoptée

Rés. #5724-02-22
PAVL-ERL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 190 235\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de M. Henri Lampron appuyé par M. Julien Chalifoux, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Taschereau informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Rés. #5725-02-22
Journée nationale de
la Santé mentale

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2022 est la première Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 _ représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la

résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres lancent le 13 mars 2022 leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec offre au cours de la Campagne de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien et résolu unanimement que le conseil municipal proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de notre municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE.

Adoptée

Rés. #5726-02-22
Dépôt projet
Programme de soutien à la vitalisation-Volet local

Il est proposé par M. Henri Lampron, appuyé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement :

De déposer une demande d'aide financière au montant de 8 131\$ dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation-Volet local pour le projet d'accompagnement de la démarche de visualisation municipale et que M. Michaël Otis soit autorisé à signer toute la documentation pertinente à cet effet.

Adoptée

Rés. #5727-02-22
Visages Régionaux

Il est proposé par M. Zacharie Cloutier-Julien, appuyé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement que la municipalité de Taschereau accepte la soumission de Visages Régionaux au montant de 7 745\$ plus taxes pour la réalisation de la démarche de vitalisation municipale et que lesdits travaux seront effectués conditionnellement à l'approbation par la MRC d'Abitibi-Ouest de la demande d'aide financière au Programme de soutien à la vitalisation-Volet local.

Adoptée

Rés. #5728-02-22
Dérogation mineure
471 avenue Kirouac

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accorder une dérogation mineure pour le 471 avenue Kirouac quant aux irrégularités suivantes :

- La marge de recul avant de la résidence donnant sur l'avenue Kirouac (5,23 mètres) est inférieure à la marge minimale prescrite de 6.0 mètres.
- La marge de recul avant de la résidence donnant sur la rue Dubreuil (5,68 mètres) est inférieure à la marge minimale prescrite de 6,0 mètres.

Adoptée

Rés. #5729-02-22
Chemin du Quai-Fédéral

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter la cession du lot 6 449 305 par M. Yvan Dubuc à la Municipalité et que M. Michaël Otis, maire ou Mme Fanny Veilleux, directrice générale adjointe soit signataire des documents nécessaires.

Adoptée

Rés. #5730-02-22
Commandite école

Il est proposé par M. Patrick Landry et résolu unanimement que la demande de commandite de l'école Bellefeuille pavillon Taschereau soit acceptée. Cette commandite consiste à fournir et servir du chocolat chaud et une collation lors de leur marche pour la persévérance scolaire le 15 février 2022.

Adoptée

Rés. #5731-02-22
Contrat Xylem

Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'accepter l'offre de service d'entretien préventif de Xylem pour les pompes de nos stations de pompage au montant de 1 529.20 plus les taxes applicables.

Adoptée

Rés. #5732-02-22
Nouveau pompier

Il est proposé par Mme Louise Paquin Bédard et résolu unanimement d'accepter la nouvelle pompière Alex Mercier au sein de notre brigade.
Adoptée

Période de question

Aucune question

Rés. #5733-02-22
Fermeture

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement à 20H57 de procéder à la fermeture de la séance du conseil.
Adoptée.

Michaël Otis,
Maire.

Fanny Veilleux
Dir. gén. adj., Secrétaire-trésorière adjointe.